

Pour un moratoire, nous suspendons nos loyers + note IRES

17 avril 2020



Vous trouverez ci-joint :

► L' appel "Pour un moratoire nous suspendons notre loyer" et quelques-unEs des premiers signataires, dont :

Droit au Logement (DAL), Sud Education 94, Union Syndicale Solidaires du Val-de-Marne, COPAF, UD CGT 75, CGT Privés d'Emploi, CNTPEP CGT, Union des Étudiant.E.S Toulousain.e.s, Coordination Nationale Pas Sans Nous, ATTAC, CNAFAL ...

► Ainsi que près de 300 signataires dont : JB Eyraud (DAL), Willy Pelletier (fond. Copernic), Etienne Pinte (ex Pdt du CNLE), Alfred Spira (épidémiologiste, académie de médecine) Aurélie Trouvé (ATTAC), Annick Coupé (ATTAC), Benoit Martin (CGT Paris), Catherine Flécharde (CGT Energie Paris), Pierre Khalfa (ATTAC), Bernard Friot (sociologue du travail), Christine Delphy, Evelyne Perrin (réseau Stop précarité), Elvis Bruneaux (Sud Education), Clothilde Maillard (RESF Noisy le sec) ...

ainsi que des responsables politiques : Philippe Poutou (porte parole NPA), Jean Luc Mélenchon (député

FI), Mathilde Panot (député FI), Karima Delli (députée européen EELV), Julien Bayou (Secrétaire National EELV), Alain Coulombel (PP EELV)... La liste des premiers signataires est sur le site.

► Le site de campagne : <http://www.loyersuspendu.org/>

► Une note de l'IRES (Pierre Concialdi) permettant d'évaluer le nombre de ménages confrontés à des difficultés de paiement de leur loyer ou de leur traite (s'agissant d'accédants à la propriété de leur habitation) merci d'attendre demain matin avant d'en faire état. 2,5 à 2,8 millions de ménages sont en difficulté, soit 6 à 7 millions de personnes.

Communiqué

L'annonce du Gouvernement le 15 avril, sur des mesures financières pour les allocataires APL et les familles au RSA ne modifie pas la situation des locataires et accédants en difficulté, car elles ne s'appliquent pas pour un très grand nombre de ménages oubliés, et constituent plutôt une aumône qu'une action efficace pour les locataires et accédants en difficulté (100€ pour 2 mois ...).

Nous ne demandons pas l'aumône, nous voulons tout d'abord des mesures indispensables pour éteindre l'incendie qui s'annonce :

⇒ Moratoire des loyers et échéances bancaires

⇒ Suspension de toute sanction vis-à-vis des locataires et accédants en difficulté

⇒ Mise en place d'un fond pour apurer les dettes de loyer et de traites bancaires

⇒ Arrêt des expulsions, réquisition des logements vacants, hausse des APL et baisse des loyers et des charges,

construction massive de vrais logements sociaux, ...

C'est pourquoi nous lançons vendredi 17 avril avec d'autres mouvements, des personnalités et environ 300 premiers signataires, l'appel et la campagne.

En solidarité ou par nécessité nous suspendons notre loyer à la fin du mois (certains ont déjà commencé depuis fin mars) :

Il ne s'agit pas d'une suspension illimitée des loyers, (sauf pour les locataires en difficulté jusqu'à la mise en place du moratoire), tout d'abord un préavis pour fin avril, puis une suspension jusqu'au 11 mai, puis ... tout dépendra du Gouvernement, des bailleurs, des banques, des maires ou collectivités à la tête d'un organisme HLM.

Une note ci-jointe réalisée par Pierre Concialdi, économiste de l'IRES, donne une idée de l'ampleur du drame social qui s'annonce : 2,5, à 2,8 millions de ménages, soit 6 à 7 millions de personnes, locataires ou accédants sont en fragilité économique, du fait du confinement, et risquent de rencontrer des difficultés à régler leur loyer ou leur traite.

C'est pourquoi, il faut d'ores et déjà commencer à se mobiliser, et s'organiser.

Tout est disponible, ainsi que des explications, des commentaires, des témoignages ... sur le site dédié : <http://www.loyersuspendu.org/>

"On ne demande pas la charité, juste vivre dans un logement stable, décent, à loyer modéré et économe en énergie ..."

Le confinement et la récession mettent des centaines de milliers de locataires et d'accédants en difficulté, du fait d'une baisse partielle ou totale de leurs revenus, de leur statut professionnel précaire et non pris en compte dans les mesures gouvernementales (intérimaire, auto entrepreneurs, emplois non déclarés ...). Plusieurs centaines de milliers de locataires et d'accédants à la propriété de leur habitation sont sous la menace de sanctions.

Même les ménages en situation de pauvreté, allocataires de minimas sociaux ou de nombreux retraités peuvent rencontrer des difficultés, confrontés à la fois au loyer cher et à l'augmentation des dépenses de vie quotidienne engendrées par le confinement, telles que les charges de fluides, et d'alimentation puisqu'il n'y a plus de cantines pour les enfants, ou de restaurant municipaux pour les personnes âgées ou handicapées.

Tandis que l'État mobilise 100 milliards d'euros pour l'économie, essentiellement pour les entreprises, il n'y a absolument rien pour les habitants, hormis le report de la trêve hivernale des expulsions de 2 mois, ce

qui signifie qu'elles risquent tout simplement de reprendre de plus belle cet été, "pour rattraper le retard", et le report d'une nouvelle amputation des APL, et au regard du montant des loyers, une aumône pour les bénéficiaires de l'APL.

Plusieurs pays ont pris des mesures ciblées pour les locataires et les accédants (voire site www.loyerssuspendu.org <<http://www.loyerssuspendu.org>>) afin d'éviter une catastrophe sociale : l'expulsion massive de centaines de milliers de locataires dans les prochains mois.

Mode d'emploi - sommaire :

Il s'agit d'une action concrète que l'on peut mener de son logement sans risque, qui comme une grève, commence par un préavis. Cette action offre 4 options :

1 - En soutien, si l'on n'est pas locataire (ou si l'on doit payer strictement son loyer avant la fin du mois, sous peine de voire résilier son bail à la suite d'un jugement antérieur prononçant un échéancier pour impayé),

2 - Si l'on est locataire solidaire on suspend le paiement du son loyer, au moins jusqu'au 11 mai (c'est sans aucun risque),

3 - On peut suspendre son loyer plus longtemps, au risque de recevoir un commandement de payer, qui coûtera 100€, plutôt à partir du début du 2e mois d'impayé. On peut aussi attendre plus longtemps avant de passer à une étape plus avancée de la procédure d'expulsion (convocation au tribunal, qui ne viendra pas avant la fin juillet si le confinement prend fin le 11 mai, voire en septembre après les vacances judiciaires, et surtout l'encombrement des tribunaux à venir),

4- Le loyer est suspendu par nécessité, conséquence d'une baisse, voire d'une disparition totale de revenu. Il faut alors choisir entre payer le loyer ou, avec sa famille, se nourrir/se soigner/s'éclairer/se laver/... . Alors il faut signer aussi l'appel pour que le gouvernement prononce un moratoire, l'arrêt de toute sanction, l'annulation des dettes de loyer et lâche un budget pour apurer les dettes.

CONTACTS : contact@loyerssuspendu.org / sec@droitaulogement.org

• Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Tous les arguments](#) > [Les argumentaires](#) >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Pour-un-moratoire-nous-suspendons-nos-loyers-note-IRES>